

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n° : 059-2020</b></p> <p><b>Du : mercredi 2 décembre 2020</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 28 novembre 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

**ETAIT ABSENTE :**

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2020.**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu,** la délibération n° 040-2020 en date du 25 juin 2020

**Vu,** l'obligation d'annexer à la délibération un tableau récapitulatif l'ensemble des subventions aux syndicats ainsi que leurs montant alloués

**Considérant,** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Décide**, de retirer la délibération n° 40-2020 du 25 juin ayant pour objet attribution des subventions aux Syndicats au titre de l'année 2020,

**Décide**, d'attribuer les subventions communales aux syndicats conformément au tableau ci-dessous :

<b>Subventions communales</b>	
Syndicat bénéficiaire	Montant de la subvention
SIRES	45 126,13 €
ALSH Frépillon	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 526.13 €</b>

**Autorise**, Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,

**Dit**, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020, à l'article 6554 chapitre 65

**De transmettre**, au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant les subventions aux Syndicats et leurs montants alloués,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt



Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 095-219500618-20201202-D05902122020-DE

SUBVENTIONS COMMUNALES		MONTANT
SIRES		45126.13
ALSH Frépillon		400.00
	MONTANT TOTAL IMPUTATION 6554	<b>45526.13</b>

Cachet, date et signature de la collectivité

Le 02 décembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt



Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le



ID : 095-219500618-20201202-D05902122020-DE